



Paris, le 20 mai 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les concours publics aux établissements de crédit : Bilan et enseignements à tirer

La Cour des comptes a examiné l'ensemble du dispositif mis en place pour permettre aux établissements de crédit de surmonter la crise bancaire et financière. Elle avait communiqué les **premiers résultats de ses travaux** dans un rapport publié l'an passé, afin d'informer les citoyens et le Parlement dès le mois de **juin 2009**.

Le présent rapport dresse un **bilan complet des concours publics aux établissements de crédit**. La Cour s'est efforcée de répondre aux questions suivantes :

- les concours publics ont-ils été **correctement dimensionnés** à l'ampleur des besoins des établissements de crédit ?
- les **engagements pris** par les établissements pour **assurer le financement de l'économie** ont-ils été **respectés** ?
- les dispositifs **d'encadrement des rémunérations** répondent-ils désormais aux **objectifs recherchés** ?
- quelles sont les **conséquences pour les finances publiques**, tant sur le budget que sur la dette de l'Etat ?
- les **dispositifs de contrôle et de régulation** sont-ils **suffisants** pour éviter le retour de crises financières d'une telle ampleur ?

Les concours publics aux établissements de crédit ont été **utiles, correctement dimensionnés, et mis en place dans l'urgence avec une grande efficacité des équipes aux commandes**. Leur montant a finalement été inférieur aux sommes initialement annoncées qui visaient à rassurer les marchés. Certaines banques ont toutefois recouru à la seconde tranche d'apports en fonds propres qui avait été ouverte par la SPPE alors qu'elles avaient déjà retrouvé d'autres sources de financement.

Les mesures de soutien public ont permis de limiter l'ampleur de la crise, même si cette dernière n'est pas terminée. Il ne faut cependant pas méconnaître que **le plan de soutien de l'Etat n'a pas été le seul moyen d'intervention** : les **mesures exceptionnelles** prises par la **Banque centrale**

européenne ont joué un rôle très important dans le rétablissement du secteur bancaire, ainsi que les décisions relatives à l'affectation des fonds déposés sur les livrets d'épargne réglementés.

En contrepartie de ces concours publics, les établissements de crédit se sont engagés à respecter des objectifs de financement de l'économie, et des règles éthiques en matière de rémunération.

Concernant le **financement de l'économie**, la Cour constate que les **objectifs n'ont pas été complètement respectés**, même si les banques ont finalement été assez proches des cibles qui leur avaient été fixées. Il faut toutefois souligner que **l'Etat a soutenu le crédit bancaire aux PME**, au moyen de diverses mesures complémentaires aux concours publics. La persistance de la crise et ces éléments justifient, du point de vue de la Cour, de **prolonger les engagements de financement de l'économie pour les PME et TPE**.

Concernant la **rémunération des dirigeants et des professionnels de marché**, les **engagements** pris par les banques ont **dans l'ensemble été respectés**, et ont effectivement conduit à une **modification des pratiques de rémunération**. Toutefois, il n'est **pas certain que les nouvelles règles adoptées, plus contraignantes en France que dans d'autres pays, seront suffisantes pour maîtriser les risques pris dans les activités de marché**.

Le **bilan provisoire pour les finances publiques** est **positif** avec un **résultat patrimonial à fin 2010 de 2,37 Md€ et un résultat budgétaire de 864 M€** compte tenu des coûts indirects. Mais le **bilan définitif** peut s'avérer **moins favorable** en raison d'un certain nombre de **dépenses pérennes**.

Une fois dressé ce bilan des concours publics et des engagements pris par les banques bénéficiaires en contrepartie, la Cour s'attache à souligner les **enseignements qui lui semblent devoir être tirés de cette crise**. Afin de limiter le risque de déclenchement d'une nouvelle crise de grande ampleur, des **mesures techniques doivent être soutenues dans les instances compétentes** (provisionnement dynamiques, réforme de la juste valeur, renforcement des fonds propres sur les activités risquées...). Enfin, **la Cour recommande**, compte tenu des grandes difficultés techniques et politiques posées par la taxation des banques, **de réfléchir de manière plus immédiate à accroître la contribution des banques au financement de la garantie des dépôts, afin de mieux protéger les épargnants**.

Contacts presse : Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse
Tél : 01 42 98 55 77 – dgettliffe@ccomptes.fr
Dorine BREGMAN – Directrice de la communication
Tél : 01 42 98 98 09 - dbregman@ccomptes.fr